A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le mardi 2 septembre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy M. Paul Audet Mme Lise Gosselin Mme Manon Roy M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Pro-Maire Gilles Deshaies. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### 2014-09-209 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe Appuyé par Mme Lise Gosselin Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H05.

Adoptée.

# 2014-09-210 Adoption de l'ordre du jour du 2 septembre 2014.

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

## 2014-09-211 Dispense de lecture du procès-verbal 11 août 2014

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par Mme Manon Roy Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

## 2014-09-212 Adoption du procès-verbal du 11 août 2014

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par M. Paul Audet Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 août 2014.

Adoptée.

# **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

# AFFAIRES NOUVELLES

# <u>Informations: Réunion avec un représentant du Ministère de la Sécurité Publique '' Protection incendie''</u>

La directrice-générale informe les gens présents qu'une rencontre a eu lieu , le 21 août dernier, à la Ville de Disraeli, avec un représentant du Ministère de la Sécurité Publique . Le ministère offre aux municipalités , un service d'accompagnement gratuit, pour l'élaboration d'un rapport pour la mise en commun des services incendies. Un comité sera ultérieurement formé et sera composé du maire de chacune des municipalités concernées. Afin d'obtenir les renseignements requis, il y a lieu de fournir les informations pertinentes pour l'élaboration de ce rapport.

# 2014-09-213 Résolution: Diffusion de renseignements: Ministère de la Sécurité Publique

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède participe à une étude visant la mise en commun des services de sécurité incendie.

À cette fin, la Municipalité de Sainte-Praxède s'engage à fournir au comité technique mis en place pour la réalisation de cette étude, toutes les informations nécessaires à l'élaboration de son rapport.

Adoptée.

# 2014-09-214 Résolution: Dépôt du questionnaire compilé "Planification stratégique MRC"

Attendu que la MRC des Appalaches élabore une planification stratégique;

Attendu qu'un document de travail fut remis à chacun des élus afin de répondre aux différentes questions provenant de la MRC;

Attendu qu'un formulaire compilant les commentaires des élus de Ste-Praxède sera acheminé à la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement que les élus confirment le dépôt du formulaire de planification stratégique de la MRC des Appalaches;

Ce formulaire, dûment complété, sera acheminé à la MRC des Appalaches.

Adoptée.

# 2014-09-215 Achat et installation panneaux d'indication de vitesse rangs municipaux "70 km à l'heure"

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède achète et installe des panneaux de vitesse dans nos rangs municipaux. La vitesse établie étant de 70 km à l'heure.

L'inspecteur Richard Bellavance est mandaté pour identifier les endroits requis pour l'installation des panneaux et procéder à la commande nécessaire.

Adoptée.

## 2014-09- 216 Résolution: Dépôt des soumissions reçues Cueillette et transport des ordures 2015

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer que la directrice-générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour la cueillette des ordures ménagères, le 2 septembre 2014, à 13H35, devant trois témoins.

Les prix proposés sans les taxes sont les suivants :

- Services Sanitaires Denis Fortier: \$ 33,363.75 plus taxes

- Entreprises T.O.R.A. : \$ 26,825.00 plus taxes

Ce montant s'applique pour les cueillettes d'ordures 2015, incluant deux cueillettes de gros déchets et la cueillette des arbres de Noël.

Adoptée.

#### 2014-09-217 Résolution: Octroi de contrat: contrat des ordures 2015

Attendu qu'une demande de soumission, par invitation, fut faite pour connaître des prix pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2015;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le 2 septembre 2014 à 13H35;

Attendu que le plus bas soumissionnaire est T.O.R.A.

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2015 à l'entreprise T.O.R.A. pour le montant soumissionné lequel se chiffre à \$26,825.00 plus taxes;

Il est convenu que le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer un contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède avec l'entreprise T.O.R.A. et que le devis fera partie intégrante dudit contrat.

Adoptée.

#### 2014-09-218 Résolution: Octroi de contrat: récupération 2015

Attendu que le contrat de la cueillette de récupération se termine le 31 décembre 2014;

Attendu qu'une offre de service de l'entreprise T.O.R.A. est déposée au conseil pour le contrat de récupération 2015;

Attendu que le conseil peut choisir de donner un contrat de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Gaétan Lapointe

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de T.O.R.A. pour la cueillette de la récupération 2015, laquelle s'élève à 12,912.00\$ plus taxes.

Adoptée.

#### 2014-09-219 Résolution: Contrat déneigement: Rang 11

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par Mme Lise Gosselin Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Ferme J.A.L. Royal Inc. pour le déneigement d'une partie du Rang 11.

Le prix soumis est de \$400.00 plus taxes, pour la saison hivernale 2014-2015.

Adoptée.

# 2014-09-220 Résolution: Contrat déneigement: cour de l'édifice municipal

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement d'accepter l'offre de Ferme JAL Royal pour le déneigement de la cour municipale, pour la saison 2014-2015, au coût de \$3,500.00 plus taxes, payables en 6 versements égaux.

Adoptée.

#### 2014-09-221 Résolution: Contrat déneigement: Chemin Létourneau

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'accepter l'offre de Mme Guylaine Demers pour le déneigement de la section privée du Chemin Létourneau, pour la saison 2014-2015, au coût de \$3,100.00 payables en 6 versements égaux.

Adoptée.

#### 2014-09-222 Résolution: Travaux enrochement Baie Sauvage

Attendu que des travaux d'enrochement sont nécessaires dans le fossé de notre section du Chemin de la Baie Sauvage;

Attendu qu'Excavation Gagnon et Frères nous soumet une offre de service pour ses travaux:

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Gagnon et Frères pour procéder à des travaux d'enrochement sur notre portion du Chemin de la Baie Sauvage, selon un montant de \$27.00 du mètre carré.

Selon l'arpenteur-géomètre M. Éric Bujold, notre propriété s'entend sur 250 mètres de longueur, donc les travaux d'enrochement s'élèverait approximativement à \$13,500.00 plus taxes.

Adoptée.

# 2014-09-223 Résolution: Offre de service: Excavation Gagnon & Frères: Chemin Thibodeau Est

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'entreprise Gagnon &Frères Inc., pour un changement de ponceau au Chemin Thibodeau Est.

Cette offre, se chiffrant à \$4,650.00 plus taxes, comprend l'achat, la livraison et remplacement du ponceau de ciment par un ponceau de polyéthylène, ainsi que de l'empierrement aux extrémités du ponceau, selon une quantité approximative de 40 mètres carrés. L'empierrement étant calculé selon un tarif de 25\$ du mètre carré, le montant dû sera calculé selon la quantité réelle de la pierre 100-200 réellement utilisée.

Adoptée.

#### **2014-09-224** Achat de gravier

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par Mme Lise Gosselin Et résolu unanimement que l'inspecteur Richard Bellavance soit autorisé à faire livrer environ 8 voyages de 0-1/2" dans le Chemin Thibodeau.

Cet épandage de gravier sera effectué en même temps que le nivelage des rangs municipaux.

Adoptée.

# 2014-09-225 Formation pour l'inspecteur en urbanisme

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement d'accepter que notre inspecteur M. Guy Fournier participe à une formation offerte par l'ADMQ concernant le rôle, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement.

Cette formation offerte au coût de 278.00\$ plus taxes sera payable en part égale avec les municipalités pour lesquelles M. Fournier travaille.

Adoptée.

# 2014-09-226 Toiture de l'édifice municipal

Attendu la réception d'un estimé pour refaire la toiture de l'édifice municipal;

Attendu que le conseil devra procéder à un appel d'offres par invitation pour procéder à ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin Appuyé par M. Paul Audet et résolu que le conseil n'entreprend pas de travaux pour la toiture de l'édifice cet automne.

Un appel d'offres, par invitation, sera effectué au printemps 2015.

Adoptée.

#### 2014-09-227 Retrait de deux conseillers municipaux

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement de confirmer le retrait de la conseillère Manon Roy et du conseiller Jean-François Roy, à 19H45.

Adoptée.

#### **Dossier: Ferme Rémavie**

Informations concernant une demande de Ferme Rémavie par l'entreprise de son avocat Me Simon Letendre pour la tenue d'une rencontre avec les élus et les contribuables du secteur du Chemin Giroux et Chemin Marjobert où des travaux d'arpentage ont été réalisés.

#### 2014-09-228 Résolution: Demande de Ferme Rémavie

Attendu une demande de rencontre avec les représentants de la Municipalité formulée par Ferme Rémavie, par l'entremise de son avocat, Me Simon Letendre;

Attendu que Ferme Rémavie demande que les membres du conseil et les personnes concernées par les travaux envisagés sur une section du Chemin Giroux soient conviés à cette rencontre;

Attendu que Ferme Rémavie avait indiqué, par lettre de son procureur datée du 12 juin 2014, qu'elle n'enlèverait les blocs de ciment, clôtures et autres objets se trouvant sur la propriété municipale que suite à la communication des documents demandés dans cette même missive;

Attendu que Me Simon Letendre, avocat de Ferme Rémavie, confirme avoir en sa possession tous les documents demandés depuis le 14 juillet 2014;

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède n'a pas l'intention de donner suite à cette demande tant que les blocs de ciments et autres installations de Ferme Rémavie ne seront enlevés de la propriété municipale identifiée par les repères d'arpenteur-géomètre;

Attendu la nécessité pour la Municipalité que les biens de Ferme Rémavie se trouvant sur sa propriété soient enlevés dans les plus brefs délais afin de procéder à des travaux pour aménager une virée pour le déneigement;

Attendu que la demande de Ferme Rémavie contenue dans sa lettre du 19 mars 2014 et suite à laquelle les pourparlers précités ont été entrepris n'est pas en lien avec ces travaux:

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe Appuyé par M. Paul Audet et résolu unanimement de mandater Me Odette Gagné, avocate, pour donner suite à la lettre reçue de Me Simon Letendre datée du 21 août 2014.

Au surplus, il est convenu de demander à Me Gagné d'aviser Ferme Rémavie , par écrit, , afin de lui ordonner d'enlever les blocs de ciment et autres installations sur notre propriété dans un délai de cinq jours de la réception de cette lettre.

Adoptée.

# 2014-09-229 Retrait de deux conseillers municipaux

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par Mme Lise Gosselin et résolu unanimement de confirmer que la conseillère Manon Roy et le conseiller Jean-François Roy, reprenne part aux délibérations, à 20H00.

Adoptée.

#### 2014-09-230 Paiement des comptes au 02 septembre 2014

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par M. Jean-François Roy Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 02 septembre 2014, laquelle s'élève à \$ 24,719.79. Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

# Questions des élus et employés

La directrice-générale informe les gens présents des démarches pour le branchement du puits municipal. Une rencontre est prévue au bureau du Ministère de l'Environnement, avec l'ingénieur de la Municipalité, afin d'obtenir un avis préalable avant de débuter les démarches pour la demande de certification d'autorisation du Ministère.

#### Questions des personnes présentes.

## 2014-09-231 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe Appuyé par M. Paul Audet et résolu unanimement de lever cette séance à 20:30 heures.

Adoptée.

M. Gilles Deshaies Mme Josée Vachon Pro-Maire Directrice-générale Président d'assemblée Secrétaire-trésorière

Je, Gilles Deshaies, pro-maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.